

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 002-9648/21/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Internationale des Parcs Scientifiques et paiement de la cotisation 2021

MET 21/18237/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert est adhérent de l'Association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP) fondée en 1984 par le Sénateur Laffitte.

Cette association regroupe 350 membres dans 75 pays. L'objectif de l'IASP est d'animer le réseau international des parcs scientifiques et technopôles, de favoriser les échanges d'expériences entre les pays adhérents et d'encourager les partenariats entre les adhérents.

Au titre du pilotage des technopôles de Château-Gombert, l'Arbois et Luminy, la Métropole Aix-Marseille-Provence adhère à l'IASP dont les travaux et le rayonnement contribuent à développer la notoriété du territoire au plan international dans le domaine du développement économique par l'innovation.

Compte tenu de l'objet et des objectifs de l'association IASP, la Métropole Aix-Marseille-Provence a donc décidé d'adhérer à cette association par délibération n° ECO 03/183/CC du Conseil de la Métropole du 27 juin 2003.

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole de renouveler son adhésion à l'Association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP) dont la cotisation s'élève à 1 800 euros pour l'année 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 26 avril 2021

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération IVIS 007-15/10/20 BM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP) et paiement de la cotisation 2016 ;
- La délibération IVIS 007-8472/20/BM du Bureau de la Métropole du 15 octobre 2020 Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP) et paiement de la cotisation 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence et particulièrement le Technopôle Marseille Provence de participer à un réseau de parcs scientifiques (IASP) de rayonnement international.
- Que compte tenu de sa compétence en matière de développement économique et attractivité du territoire, l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association présente un intérêt certain.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP) ainsi que le paiement de la cotisation 2021 d'un montant de 1 800 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous Politique B370 – Chapitre 011 - Nature 6281 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 26 avril 2021